



Diplôme exigé dans le règlement mais contrat propose

Par Tenuki

Bonjour,

Dans un premier temps désolé si mon sujet est mal placé dans ce forum, j'espère qu'il ne dérangera pas.

Voici ma situation :

- un employeur me propose un contrat de travail (de prof en école municipale d'art) et nous somme a priori d'accord sur sont contenu.
- Le seul "hic" vient du fait qu'il est écrit dans le règlement interne de l'établissement "les cours sont assurés par des professeurs diplômés." et que je ne possède pas de diplôme (du moins dans ce domaine, j'ai le bac et un master mais rien à voir avec cet emploi) et je ne m'en suis pas caché dans mon cv.
- L'employeur semble d'accord pour m'embaucher malgré tout.

Serais-je en tort si un litige existe pour ne pas avoir respecté le règlement ? L'employeur à-t-il le droit de m'embaucher ?

Merci d'avance pour les aides que vous pourriez m'apporter.

Bien cordialement.

Par nono22

s'il a décidé de vous recruter c'est soit qu'il n'a pas d'autre candidat que vous pour le poste ou il est convaincu que vous aviez les capacités et les compétences pour occuper ce poste. restez confiant. Bonne continuation

Par Tenuki

Bonjour nono22, merci de me répondre.

Je suis en effet confiant le feeling est bien passé et je pense être compétent et motivé pour ce poste. Mes seules questions sont vraiment d'un point de vue légal (et curiosité j'admet) cela me servira pour d'autres situations je pense.

Merci